ART. 3 N° AS100

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL, DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS100

présenté par

M. Labaronne, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances (par délégation sur les articles 1 à 8 et 13)

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots : « conformément au »,

les mots:

« en application du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.